

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - Séance du 7 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqués, se sont réunis à 18h00 à l'hôtel de Ville de Saint Colomban :

Étaient présents :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN , | - M. Frédéric LAUNAY , |
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ , | - M. Patrick BERTIN , |
| - M. Bernard COUDRIAU . | |

Étaient excusés :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| - M. Fabrice CHAMARD , | - M. Yannick FÉTIVEAU , |
| - Mme Karine PAVIZA , | - M. Stéphan BEAUGÉ . |

M. Frédéric **LAUNAY** a été désigné Secrétaire de séance

Attribution du marché public de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sur la commune de Saint Lumine de Coutais, rue du Lidoré et rue d'Herbauges

Exposé :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Saint-Lumine-de-Coutais (44), rue du Lidoré et rue d'Herbauges, Grand Lieu Communauté a lancé le 07/05/2026, une consultation selon une procédure adaptée ouverte.

Le montant estimé était de 215 121 € HT.

La date de remise des offres était fixée au 04/06/2026 à 12h00 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues est de 6.

Les critères de jugements des offres étaient :

- 40 points sur les prix des prestations ;
- 60 points sur la valeur technique de l'offre.

Au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir l'offre de l'entreprise **SOCOVA TP**– 868 Rue des Marais – 85220 COMMEQUIERS, pour un montant estimatif de **158 924.20 € HT** ou **190 709.04 € TTC**.

Décision :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026, portant délégation au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, y compris ceux passés dans le cadre d'un groupement de commandes, dont le montant est compris entre 90 000 € HT et le seuil des procédures formalisées applicables aux marchés de travaux, de fournitures ou de services, tel que défini par les directives européennes ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2026 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de **travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Saint-Lumine-de-Coutais (44), rue du Lidoré et rue d'Herbauges**, à l'entreprise **SOCOVA TP** – 868 Rue des Marais – 85220 COMMEQUIERS, pour un montant estimatif de **158 924.20 € HT** ou **190 709.04 € TTC**.

Article 2 : D'APPROUVER les termes du marché, avec l'entreprise ci-dessus,

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le Responsable du service de gestion comptable de Pornic, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 7 juillet 2026

Le Secrétaire de séance,

Frédéric LAUNAY

Le Président,

Johann BOBLIN

Acte n° : DE162-B070726

Publié sur le site internet le : **10/07/2026**